



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



29 06




2022



**Le 1^{er} Contrat de Sécurité
Intégrée 2022-2026,
entre l'État et la ville de Tarbes**

Dans le cadre du 1^{er} **contrat de sécurité intégrée (CSI)** de Tarbes, **le préfet des Hautes-Pyrénées a participé, avec le maire de Tarbes et le procureur de la République à une opération conjointe de la police nationale et municipale** sur le quartier de Laubadère.

Cette opération était l'occasion de réaliser :

-  des contrôles routiers,
-  des patrouilles pédestres sur le secteur
-  et des contrôle de commerces.

Depuis ce début d'année 2022 (1er janvier-19 juin), la police nationale a effectué :

- **3 151 patrouilles pédestres (2 792 en 2021 et 165 en 2020),**
- **725 opérations de sécurisation des transports en commun (1 018 en 2021 et 287 en 2020),**
- **1 389 opérations de sécurité routière (1 577 en 2021 et 1 196 en 2020).**

et a dressé **61 amendes forfaitaires pour délit d'usage de stupéfiants (contre 91 en 2021).**

La situation à **Tarbes**

Depuis plusieurs années, la coopération entre l'État et la ville de Tarbes participe à l'amélioration de la tranquillité des citoyens et à la lutte coordonnée contre les actes de délinquance.

Des actions d'ores et déjà mises en place par la mairie de Tarbes :



Un centre de supervision urbain (CSU) permettant d'appuyer les interventions des services de sécurité et d'urgence et de développer la vidéoprotection.



La création d'une brigade de nuit au sein de la police municipale



Des dispositifs jeunesse (argent de poche, Action jeunesse Tarbaise) basés sur l'engagement et la citoyenneté.



Un projet «Point Parents» qui s'inscrit dans le cadre du programme éducatif local de la ville.



DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE TARBES

Qu'est-ce que le **CSI** ?

Le contrat de sécurité intégrée 2022-2026 est un nouvel outil partenarial reposant sur un diagnostic partagé : **sécurité intérieure, justice, prévention de la délinquance, sécurité dans les transports, éducation et lutte contre la radicalisation et le séparatisme**. L'objectif est de renforcer les coopérations et les engagements réciproques entre l'État et les collectivités territoriales dans les domaines de la sécurité du quotidien, la justice de proximité et l'aide aux victimes...

Ce contrat est élargi à l'ensemble du spectre de la sécurité intérieure afin d'aboutir à l'intégration de dispositifs existants ou à la création de nouveaux dispositifs concertés.

Pour la **sécurité intérieure**

La mobilisation des services de police et le recrutement des policiers constituent un axe majeur se traduisant par :

- **des actions et opérations conjointes «Police Nationale/Police Municipale»** dans le cadre de la sécurité du quotidien (mise en place de 4 groupes de partenariat opérationnel),
- **le maintien du bureau de police dans le quartier de Laubadère,**
- **l'élargissement des horaires d'intervention de la police municipale.**

Lundi de 6h30 à 20h
Mardi et mercredi de 6h30 à 4h00
Jeudi, vendredi et samedi de 5h00 à 4h00
Dimanche de 5h00 à 12h30

Anciens horaires :

Du lundi au samedi de 7h00 à 20h00
(début à 6h00 le jeudi)
Dimanche de 7h00 à 13h00

L'État prévoit, en terme de lutte contre les trafics de stupéfiants, la mise en oeuvre d'un plan d'actions articulé autour :

- **du démantèlement des réseaux,**
- **de la multiplication d'opérations,**
- et de **la lutte contre les dégradations** engendrées par les trafics.

La ville de Tarbes s'engage à :

- **devenir «autorité de fourrières»** pour lutter contre les phénomènes liés au stationnement,
- **mettre en place un dispositif d'alerte intrusion/attentats/risques majeurs** intégré au plan particulier de mise en sûreté des établissements scolaires (PPMS).

Pour la **justice**

La ville de Tarbes compte **maintenir l'accueil d'heures de travaux d'intérêt général (T.I.G)** et **mettre des locaux à disposition** de la consultation médico-judiciaire (CMJ) du département. Elle participera aussi à la prise en charge financière de ceux de l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales (France Victimes 65).



En partenariat avec l'association France Victimes 65, l'État s'engage à **favoriser l'accueil des victimes et le dépôt de plainte.**

Pour la prévention de la délinquance



La ville de Tarbes s'engage à poursuivre sa collaboration avec le conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) et renforcer ses actions autour du **cyberharcèlement, la santé, la lutte contre les comportements addictifs et la violence scolaire**.

L'État :

- financera des actions de prévention, d'accompagnement et de développement social,
- proposera une nouvelle formation aux agents de la ville sur les violences conjugales et intrafamiliales,
- proposera une **prise en charge individualisée à chaque élève en errance** par l'intermédiaire des cellules de décrochage ou toute autre initiative.

Pour les transports



Dans le cadre de la sécurité du quotidien, le commissariat de police de Tarbes s'engage à **multiplier les patrouilles dans les transports en commun**, avec l'appui de la police municipale, afin de rassurer les voyageurs et prévenir les incivilités et actes de délinquance.

Pour les mineurs et l'éducation



Dans le cadre de la continuité de la charte contre les violences scolaires, ce volet se concentre sur le **renforcement** :

- **des actions éducatives** (chantiers jeunes, colos apprenantes...),
- **de la responsabilisation** ayant pour objectif d'éviter une déscolarisation,
- **de la prévention routière**,
- et **du suivi des mineurs non accompagnés** afin d'améliorer la détection de la fraude et le traitement du passage à la majorité.

L'État accompagnera la montée du service national universel (SNU) en mobilisant les jeunes :

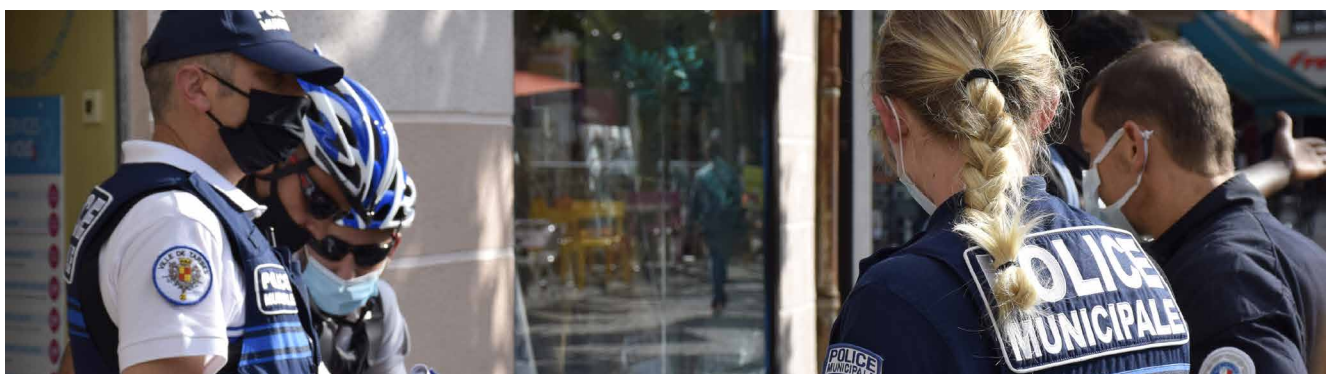
- résidant en quartiers prioritaires de la ville (QPV),
- en décrochage scolaire,
- ou sous main de justice.

De plus, la ville de Tarbes compte initier **des actions «jeunes en décrochage»** par le programme de réussite éducative (PRE) et soutenir l'action des trois Promeneurs du Net.

Pour la lutte contre la radicalisation et le séparatisme



L'État et la ville de Tarbes s'engagent à s'informer mutuellement des signaux permettant de détecter et traiter précocement des situations problématiques, renforcer leur coopération opérationnelle et développer les formations à la citoyenneté et aux valeurs de la République.



Contact

Service communication
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
05.62.56.65.05 / 06.13.23.07.80



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

